

Contribution fédérale au plan national d'adaptation aux changements climatiques : déclaration suite à la consultation publique

Du 17 février 2014 au 18 avril 2014, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a organisé une consultation publique sur le projet de Plan Fédéral Adaptation aux changements climatiques (renommé ensuite 'Contribution fédérale au Plan national d'adaptation aux changements climatiques').

Contexte de la consultation

Conformément à la loi du 13 février 2006 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et à la participation du public dans l'élaboration des plans et des programmes sur l'environnement, une consultation du public a été organisée sur le projet de Plan Fédéral Adaptation aux changements climatiques.

Cette obligation découle de la Convention sur l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, appelée plus communément Convention de Aarhus.

Le projet de Plan d'action Fédéral Adaptation (renommé 'Contribution fédérale au Plan national d'adaptation aux changements climatiques') identifiait 31 actions transversales et sectorielles (transport, économie, énergie, milieu marin, recherche, santé, coopération au développement, sécurité internationale, gestion de crise lors de catastrophes, agriculture).

Ce projet s'intègre dans la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable adoptée en mai 2013, et plus particulièrement à l'objectif 32: «*La Belgique sera adaptée à l'impact direct et indirect des conséquences des changements climatiques* » et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale Adaptation adoptée en décembre 2010 par la Commission Nationale Climat (CNC).

L'information sur la tenue de la consultation s'est faite par les moyens de communication suivants :

- (1) avis au Moniteur belge,
- (2) via le site du portail fédéral www.belgium.be
- (3) sur le site 'climat' du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (www.climat.be)
- (4) via le site portail du service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : www.consult-environnement.be pour le français et www.consult-leefmilieu.be pour le néerlandais.
- (5) via le site du portail national www.aarhus.be

Durant la période de la consultation, le projet de Plan Fédéral Adaptation aux changements climatiques a pu être consulté via internet sur le 'climat' du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

En parallèle à la consultation publique, le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) a également rendu un avis sur le projet Plan.

Résultats de la consultation publique

Au total, 72 personnes ont répondu à la consultation, dont 53% de néerlandophones.

Les participants ont principalement réagi à titre individuel (49%) ou en tant que représentant d'administration (31%). La participation du secteur privé (8%), des ONGs (8%) ou autre (2%) était nettement plus faible.

Le questionnaire de la consultation publique était constitué des questions fermées (visant à identifier le potentiel des actions d'adaptation identifiées dans le projet de Plan) et de questions ouvertes (destinées à identifier d'autres actions d'adaptation non envisagées dans le plan ou à fournir des suggestions spécifiques sur le projet de Plan).

La majorité des répondants ont répondu aux questions fermées. Environ 20% ont fourni des commentaires, généralement d'ordre général.

L'analyse des réponses aux questions fermées a montré que les participants estimaient que les mesures proposées avaient un potentiel élevé à modéré d'adaptation aux changements climatiques.

Environ 30% des répondants ont fourni des commentaires aux questions ouvertes. Beaucoup de ces commentaires consistaient en des réflexions d'ordre général sans propositions concrètes, d'autres sortaient du contexte du projet de Plan, soit parce qu'elles concernaient des compétences qui ne sont pas fédérales, soit parce qu'elles concernaient des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation). Les autres commentaires concernaient le besoin de :

- Renforcer la coordination au niveau fédéral
- Sensibiliser le public aux impacts à venir des changements climatiques
- Prendre en compte la question des migrations environnementales induites par les changements climatiques

Suite à ces commentaires, une mesure additionnelle a été ajoutée, à savoir : 'Renforcement de la sensibilisation en matière d'adaptation aux changements climatiques'.

D'autre part, considérant que l'adaptation est un processus itératif, s'inscrivant dans une optique d'apprentissage continu, le gouvernement a décidé de remanier le projet afin de concentrer dans un premier temps les efforts sur un nombre limité de secteurs.

Approbation du plan

Le projet de contribution fédérale au plan national d'adaptation a été soumis à l'approbation du Conseil des Ministres et a été adopté le 28 octobre 2016.